



COMMUNE DE BRAINE-LE-CHÂTEAU

ASSEMBLÉE DU CONSEIL COMMUNAL

Article L1122-17 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation :

"Le conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente. Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer quel que soit le nombre des présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour".

Madame, Monsieur _____

est invité(e) à assister à la séance du Conseil communal qui aura lieu à Braine-le-Château, rue de la Libération, 9 (Maison communale) le **mercredi 12 mars 2025** à 20 h 00'.

Le Directeur général,

M. LENNARTS



Braine-le-Château, le 4 mars 2025.

Par le Collège,

Le Bourgmestre,

N. TAMIGNIAU

À L'ATTENTION PARTICULIÈRE DU PUBLIC !

Conformément aux dispositions de l'article L3221-5 du Code précité, entrées en vigueur pour notre commune le 1^{er} octobre 2023,

« Les projets de délibérations [...] ainsi que, le cas échéant, les notes de synthèse explicative [...] concernant les points inscrits à l'ordre du jour de la séance publique du conseil communal sont portés à la connaissance du public par voie de publication sur le site internet de la commune ou sur tout autre site internet en capacité de prévoir la publication au plus tard dans les cinq jours francs avant celui de la réunion »

les projets de délibérations et les documents associés sont consultables via <https://drive.google.com/drive/folders/1mZHiRPIkDDG8Oakx3eZ2REwbnMn6CLdU>

SÉANCE PUBLIQUE

1. Décisions de l'autorité supérieure compétente relatives à différents actes du Conseil communal : communication.
2. Compte de la Fabrique d'église de la paroisse Saint-Remy pour l'exercice 2024 : approbation.
3. Patrimoine communal. Gestion de la copropriété de l'immeuble à appartements sis rue de Tubize, 128/A à Braine-le-Château (résidence *Les Manettes*) : désignation de plein droit d'un(e) représentant(e) de la commune à l'assemblée générale des propriétaires.
4. A.s.b.l. *Centre culturel du Brabant wallon* (C.C.B.W.) : désignation de plein droit de deux délégué(e)s à l'assemblée générale.
5. *Centre culturel du Brabant wallon* A.s.b.l. - *Maison de l'urbanisme du Brabant wallon* : désignation de plein droit d'un(e) délégué(e) effectif(ve) et d'un(e) délégué(e) suppléant(e) pour le *Conseil d'orientation*.
6. A.s.b.l. TV COM : désignation de plein droit d'un(e) délégué(e) à l'assemblée générale.
7. *Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces* A.s.b.l. : désignation de plein droit d'un(e) délégué(e) à l'assemblée générale.

Tsvp !

8. *Union des Villes et Communes de Wallonie (UVCW) A.s.b.l.* : désignation de plein droit d'un(e) délégué(e) du Conseil communal à l'assemblée générale de l'association.
9. *Contrat de rivière Senne A.s.b.l.* : désignation d'un nouveau membre suppléant [en remplacement de celui désigné en séance du 29 janvier 2025] de l'assemblée générale (dénommée "*Comité de rivière*").
10. Proposition d'un candidat (H/F/X) administrateur représentant la commune au sein de l'organe d'administration des *Habitations sociales du Roman País* (S.r.l. agréée par la *Société Wallonne du Logement*).
11. Politique locale "énergie-climat" (POLLEC). Comité de pilotage. Désignation - de plein droit - de 3 membres du Conseil communal et de leurs suppléants.
12. Règlement communal complémentaire au *Règlement général de police de la circulation routière*. Inscription d'une nouvelle mesure [réservation d'un emplacement (rue Landuyt, 24) de stationnement pour personnes handicapées à titre individuel] : décision.
13. Service communal des travaux. Acquisition d'une nouvelle mini-pelle hydraulique sur chenilles en caoutchouc [en remplacement d'un véhicule usagé] : choix du mode de passation et fixation des conditions d'un marché de fournitures.
14. Patrimoine communal et service au public. Site du parking de la zone d'immersion temporaire de l'avenue Jean Devreux à Wauthier-Braine. Installation – pour une durée initiale de 9 ans – d'un « *kiosque GAB* » (= « Guichet Automatique de Banque »). Avenant n° 1 à la convention signée entre la S.A. BATOPIN et la commune : approbation.
15. C.P.A.S. – Personnel – Modifications du cadre suivant délibérations du Conseil de l'action sociale du 18 février 2025 : approbation.
16. [Nouvelle] Convention-cadre de coopération entre le C.P.A.S. de Braine-le-Château (employeur) et la commune pour la mise à disposition - au bénéfice de cette dernière - de travailleurs (H/F/X) sur base du mécanisme visé à l'article 60 § 7 de la loi du 8 juillet 1976, organique des C.P.A.S., telle que modifiée en Région wallonne : décision.
17. Construction de 10 habitations avec ouverture de voiries, à l'angle de la rue de la Scaillée et de la rue Robert Ledecq à Wauthier-Braine – Projet de la société des *Habitations Sociales du Roman País* S.r.l. Dénomination des voiries (rue et Clos) : décision définitive [*après avis de la Commission royale de toponymie et de dialectologie*].
18. Politique locale "énergie-climat" (POLLEC). Financement sur budget communal (exercices 2025 et 2026) d'une prime communale pour la réalisation d'audits de logements privés sur le territoire de la commune : décision. Règlement d'octroi : approbation.
19. Collectes sélectives de déchets textiles par l'A.s.b.l. *Les Petits Riens*. [Nouvelle] convention : approbation.
20. Gestion des déchets. Partenariat triennal avec *RECYCLAGE ET REVALORISATION D'APPAREILS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES* [en abrégé : R.APP.EL] S.C. afin de collecter des encombrants ménagers auprès des habitants sur l'ensemble du territoire communal : décision. [Nouvelle] Convention de partenariat entre la commune et R.APP.EL S.C. agréée comme ES : approbation.
21. Cimetière communal de Wauthier-Braine. Travaux d'aménagement du local de service, réalisés – pour l'essentiel – en régie. Achat de fournitures pour l'isolation et l'étanchéité de la toiture. Dépense engagée par le Collège communal (31 janvier 2025) sans disposer de crédits appropriés suffisants : entérinement de cette décision.
22. Salubrité publique. Dératisation – Dépenses engagées par le Collège communal (délibérations des 14 février et 28 février 2025) sans disposer de crédits budgétaires appropriés suffisants : entérinement de ces décisions.
23. Bien-être animal. Création d'un parc canin sur le site du parking communal dit « *Mimi la frite* », rue de Tubize à Braine-le-Château. Règlement de police spécifique : adoption.

HUIS CLOS

24. Désignation de membres du personnel par le Collège communal, sur base de la délégation accordée à cet effet par le Conseil communal. Période du 1^{er} janvier au 28 février 2025 : communication.

Personnel enseignant

Ratification de désignations à titre temporaire sur décisions du Collège communal

25. Désignation à titre temporaire d'une personne [non titulaire du titre requis ou d'un titre jugé suffisant] dans la fonction d'institutrice maternelle avec effet au 10 février 2025 pour l'implantation des *Rives du Hain* à Braine-le-Château.
26. Désignation d'une institutrice primaire à titre temporaire dans un emploi non vacant (temps plein) subventionné à l'implantation de Braine-le-Château.

*
